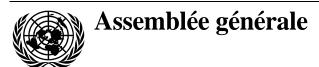
Nations Unies A/61/L.23



Distr. limitée 14 novembre 2006 Français Original : anglais

Soixante et unième session Point 62 a) de l'ordre du jour Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Afrique du Sud* : projet de résolution

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 consacrée à l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003, 59/254 du 23 décembre 2004 et 60/222 du 23 décembre 2005 intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005¹ qui prend notamment acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique,

Sachant que les pays d'Afrique sont responsables au premier chef de leur développement économique et social et qu'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que les politiques et stratégies nationales de développement jouent à cet égard, et que les efforts de développement nationaux doivent être soutenus par un environnement économique international favorable, et rappelant, dans ce contexte, l'appui accordé au Nouveau Partenariat par la Conférence internationale sur le financement du développement²,

06-61525 (F) 151106

^{*} Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution l, annexe.

Soulignant la nécessité de mettre en œuvre les différents engagements pris par la communauté internationale en ce qui concerne le développement économique et social de l'Afrique,

- 1. Se félicite du quatrième rapport complet du Secrétaire général sur la question faisant l'objet de la présente résolution³;
- 2. *Réaffirme* son plein appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;⁴
- 3. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat ainsi que de l'appui régional et international dont il bénéficie, tout en constatant que beaucoup reste à faire sur le plan de sa mise en œuvre;

I Mesures prises par les pays et organisations africains

- 4. Salue les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, de renforcer la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et une gestion économique rigoureuse, et encourage ces pays à poursuivre, en y associant les parties prenantes et notamment la société civile et le secteur privé, les efforts qu'ils ont engagés dans ce domaine en créant et en renforçant les institutions nécessaires à la bonne gouvernance, suscitant un climat propre à attirer les investissements étrangers directs en vue du développement de la région;
- 5. Se félicite également que la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ait bien progressé, en particulier avec l'achèvement de l'évaluation dans certains pays, et, à cet égard, invite instamment les États africains qui ne l'ont pas encore fait à envisager de se joindre au Mécanisme;
- 6. Se félicite en outre des efforts déployés par les pays africains pour réaliser l'autosuffisance alimentaire par l'adoption de stratégies communes lors du Sommet « Poissons pour tous » organisé par le NEPAD à Abuja du 22 au 25 août 2005 et du Sommet africain sur les engrais organisé par l'Union africaine le 29 août 2005 et du 9 au 13 juin 2006, ainsi que du Sommet sur la sécurité alimentaire, qui sera organisé par le NEPAD à Abuja en décembre 2006;
- 7. Souligne qu'il importe que les pays d'Afrique continuent de coordonner, en fonction de leurs stratégies et priorités nationales, tous les types d'aide extérieure afin de l'intégrer utilement à leur développement;
- 8. Considère que les communautés économiques régionales peuvent jouer un rôle important dans l'application du Nouveau Partenariat et, à cet égard, encourage les pays africains et la communauté internationale à apporter aux communautés économiques régionales l'appui nécessaire au renforcement de leurs capacités;
- 9. Encourage la création de mécanismes institutionnels nationaux visant à approfondir la transposition et l'intégration des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les politiques et les programmes nationaux;

06-61525

³ A/61/212.

⁴ A/57/304, annexe.

H

Réponse de la communauté internationale

- 10. Se félicite des efforts déployés par les partenaires du développement pour renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat;
- 11. Reconnaît l'importance que revêtent les diverses initiatives lancées par les partenaires du développement de l'Afrique ces dernières années, notamment celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Plan d'action du Groupe des Huit pour l'Afrique, de l'Union européenne, de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, du Forum de coopération Chine-Afrique et du Forum du Partenariat pour l'Afrique, et souligne à cet égard qu'il importe de coordonner de telles initiatives en faveur de l'Afrique;
- 12. Considère que la coopération Sud-Sud peut jouer un rôle important pour appuyer le développement de l'Afrique, notamment la mise en œuvre du Nouveau Partenariat, et, à cet égard, se félicite de la tenue du Sommet de Beijing du Forum de coopération Chine-Afrique les 4 et 5 novembre 2006 et du Sommet Afrique-Amérique latine, en décembre 2006 à Abuja;
- 13. Se félicite des initiatives en cours concernant la suite donnée au deuxième Sommet Asie-Afrique, qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2005 à Jakarta, en vue de promouvoir le renforcement du partenariat et de la coopération entre l'Afrique et d'autres régions;
- 14. Demande instamment que l'on continue d'œuvrer en faveur de mesures devant permettre de relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique, notamment, le cas échéant, en faveur de mesures d'allégement de la dette, d'amélioration de l'accès aux marchés, d'appui au secteur privé et à la création d'entreprises, d'accroissement de l'aide publique au développement, de stimulation de l'investissement étranger direct et de transfert de technologie;
- 15. Affirme de nouveau que tous les pays et les institutions multilatérales compétentes doivent poursuivre leurs efforts pour assurer une plus grande cohérence dans leurs politiques commerciales à l'égard des pays africains, et reconnaît l'importance des efforts visant à intégrer pleinement ces pays au système commercial international, par des initiatives consistant notamment à améliorer leur compétitivité et à les aider à faire face aux difficultés d'ajustement liées à la libéralisation des échanges;
- 16. Appelle à une solution globale et durable du problème de la dette extérieure des pays africains, notamment l'annulation ou la restructuration de la dette des pays africains surendettés qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et souligne l'importance de la viabilité de la dette;
- 17. Prend note des engagements pris récemment en faveur de l'accroissement de l'aide publique au développement à l'Afrique et demande instamment aux donateurs de continuer à améliorer la qualité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée au Forum de haut niveau tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005 sur le thème « Renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement :

06-61525

harmonisation, action commune, résultats » et de veiller à ce que l'accroissement de l'aide se concrétise par des apports effectifs de ressources financières pour les pays en développement;

- 18. Est consciente que les gouvernements nationaux et la communauté internationale doivent poursuivre leurs efforts à l'appui du développement des pays africains pour accroître le flux de ressources nouvelles et additionnelles, de toute provenance, publique et privée, intérieure et étrangère, destinées au financement du développement;
- 19. Note avec satisfaction que les partenaires du développement s'efforcent d'aligner plus étroitement leur appui financier et technique à l'Afrique sur les priorités du Nouveau Partenariat telles qu'elles ressortent des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et autres stratégies similaires, et les encourage à redoubler d'efforts en ce sens:
- 20. Demande aux pays développés d'encourager et de faciliter l'investissement privé en Afrique, d'aider les pays africains à attirer des investissements et à promouvoir des politiques favorables à l'investissement, de faciliter et d'encourager les transferts des technologies dont ont besoin les pays africains à des conditions favorables, notamment à des conditions concessionnelles et préférentielles, comme mutuellement convenu, et d'aider ces pays à se doter des capacités humaines et institutionnelles indispensables pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat conformément à ses priorités et objectifs;
- 21. Demande en outre au système des Nations Unies de continuer à aider les secrétariats du Nouveau Partenariat et de l'Union africaine et les pays d'Afrique à élaborer des projets et programmes répondant aux priorités retenues par le Nouveau Partenariat;
- 22. *Invite* le Secrétaire général, dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial de 2005, à insister auprès des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour qu'ils aident les pays africains à appliquer des initiatives à impact rapide, au moyen notamment du projet « Villages du Millénaire »;
- 23. Décide de tenir à sa soixante-troisième session une réunion de haut niveau sur « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives »;
- 24. *Invite* le Secrétaire général à renforcer la cohérence des activités du système des Nations Unies pour soutenir le Nouveau Partenariat, selon les modules convenus;
- 25. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter effectivement de son mandat, notamment suivre, pour en rendre compte, les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique;
- 26. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, en s'inspirant de contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes au Nouveau Partenariat, comme le secteur privé et la société civile.

4 06-61525